



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

DPE
Division
des personnels enseignants

Affaire suivie par
Patricia Laurent
Téléphone
01 57 02 61 28
Fax
01 57 02 61 53
Mél
Ce.dpe2
@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 18 novembre 2009

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs des services départementaux
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Objet : amélioration des pratiques liées au remplacement

Le remplacement des enseignants est une priorité de notre action. Son efficacité est en progrès constant, le taux de remplacement ayant progressé de 3 points entre 2007 et 2008. Vous avez pu toutefois être confrontés à des difficultés liées au remplacement d'un de vos enseignants ou au fait qu'un BMP de votre établissement soit resté vacant.

Bien que mes services alimentent en permanence un vivier d'enseignants « recrutables », ce dernier ne suffit pas toujours à résoudre la totalité des problématiques rencontrées.

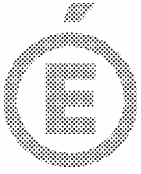
Aussi, dans le souci de rendre plus efficient le remplacement, j'attire à nouveau votre attention sur le fait que votre contribution à la constitution de ce vivier est nécessaire. Vous avez peut-être dans votre entourage personnel ou parmi votre population de vie scolaire, des étudiants ou des personnes titulaires au minimum d'une licence ou ayant des compétences avérées qui pourraient venir valablement alimenter le vivier de contractuels ou de vacataires.

Mes services veilleront à ce que ces candidats soient accompagnés au mieux dans leur démarche tant au niveau de la prise de poste que de la rémunération. Cette dernière pourra, selon les circonstances, être adaptée en fonction de la difficulté du poste à pourvoir ou de son éloignement.

J'ai également décidé qu'en cas d'urgence, vous pourriez installer immédiatement la personne que vous aurez choisie, la validation par les inspecteurs venant ultérieurement.

Je vous remercie de faire parvenir les CV et lettre de motivations de ces personnes, à l'attention de Mme Patricia LAURENT, chef de service DPE2, par voie électronique (ce.dpe2@ac-creteil.fr) ou postale.

Je vous invite également à repérer sur le district, des enseignants volontaires pour effectuer des HSA ou HSE dans un établissement de votre secteur et à me les faire connaître. Cette population ainsi repérée pourrait parfois être sollicitée pour aider à résoudre certaines situations (petits BMP à l'année ou suppléance de moyenne durée).



2

Les familles ont parfois l'impression qu'aucune prise en charge des élèves n'est assurée, notamment dans le cas où une absence de courte durée, répétitive, devient de fait de moyenne ou longue durée.

Je souhaiterais donc attirer votre attention sur l'intérêt de prévoir dès le début de l'absence et quelle que soit sa durée une prise en charge éducative des élèves sur un temps qui n'est pas nécessairement la séquence de cours mais qui doit être élargi à la journée, à la semaine, à l'année scolaire : appel à des assistants d'éducation qui, comme leur nom l'indique, n'ont pas une simple mission de surveillance, rattrapage des cours par le professeur absent ou par un collègue rémunéré et volontaire, prise en compte des heures non assurées dans le cadre de l'accompagnement éducatif, ateliers informatiques, organisation du CDI, etc.....

Je ne verrais que des avantages à ce que ces réponses soient largement diffusées auprès des familles.

Je sais pouvoir compter sur vos actions dans l'intérêt des élèves, et vous assure de l'engagement des services académiques pour vous aider à résoudre au mieux toutes les difficultés.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Jean-Michel BLANQUER